

## CAHIER D'ACTEUR Association Vers l'Essentiel - Projet Ep'HyNe

### ASSOCIATION VERS L'ESSENTIEL

#### CHAVELOT

L'objet de l'association Vers l'Essentiel est, entre autres, la conduite d'actions locales en faveur de la santé, de l'environnement et de l'économie locale.

Périmètre géographique de la contribution : Chavelot et alentours, France, Europe.

### SYNTHÈSE DE LA CONTRIBUTION

Par ce cahier d'acteur, nous souhaitons inciter tout un chacun à faire preuve d'une extrême vigilance quant à la réelle pertinence environnementale du projet Ep'HyNe.

Il se pourrait, en fait, que l'impact environnemental global de ce projet soit clairement défavorable.

Il se pourrait, en effet, que le rapport avantages environnementaux / inconvénients environnementaux de ce projet soit nettement défavorable.

Il se pourrait, en particulier, que l'empreinte spatiale totale de ce projet, soit fortement défavorable.

Il se pourrait, si tel était le cas, qu'il soit judicieux d'émettre un avis défavorable concernant ce projet et qu'il soit opportun de s'opposer activement à sa concrétisation.

Ci-après quelques-unes des raisons de notre appel à la vigilance et à la méfiance.

# LE PROJET Ep'HyNE

Création d'une unité de capture de CO<sub>2</sub>  
et de production de carburant d'aviation durable  
sur l'Ecoparc de Chavelot

Concertation garantie par



## DÉVELOPPEMENT DE LA CONTRIBUTION

### UNE PERTINENCE ÉCOLOGIQUE QUELQUE PEU DOUTEUSE

Il semblerait que la pertinence écologique du projet soit peu évidente et discutable, malgré les apparences, comme celle de tout autre projet de production d'e-SAF, de manière générale.

### UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL GLOBAL POSSIBLEMENT DÉFAVORABLE

### UNE BALANCE BÉNÉFICES CLIMATIQUES / EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE PROBABLEMENT DÉFAVORABLE

Il semblerait que la balance (bénéfices climatiques) / (empreinte environnementale + risques environnementaux + nuisances environnementales) soit défavorable, les impacts négatifs sur l'environnement semblant être bien supérieurs aux bénéfices climatiques supposés.

### DES BÉNÉFICES CLIMATIQUES RELATIVEMENT FAIBLES

### UN POTENTIEL DE DÉCARBONATION HYPOTHÉTIQUE, INCERTAIN ET RESTREINT

En réalité, il semblerait que l'intérêt climatique du projet, raison d'être du projet, ne soit pas vraiment démontré, les bénéfices climatiques du projet n'étant, à ce jour, ni clairement établis ni garantis et risquant d'être, finalement, bien moindres que ceux avancés lors de cette concertation préalable.

En effet, il semblerait que l'estimation actuelle de l'impact carbone du projet soit biaisée et erronée, l'analyse de référence du bilan carbone du projet s'avérant, d'une part, reposer sur des hypothèses et des projections, probablement des plus optimistes, notamment en ce qui concerne les modalités d'approvisionnement du site en électricité, et s'avérant, d'autre part, omettre la comptabilisation de certaines émissions de CO<sub>2</sub>, pourtant considérables, telles que les émissions de CO<sub>2</sub> relatives à la construction et à la déconstruction du site industriel et du réseau électrique (lignes très hautes tensions et postes électriques), aucune étude rigoureuse n'ayant encore été effectuée sur ces sujets fondamentaux...

Il se pourrait, ainsi, que le potentiel de décarbonation du projet, actuellement estimé à 200 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, soit à l'équivalent des émissions annuelles de CO<sub>2</sub> de 20 000 français seulement, ne corresponde à aucune réalité et ait été largement surestimé, d'autant que la non-comptabilisation des émissions de CO<sub>2</sub> biogénique pourrait, éventuellement, être contestée.

Il se pourrait, également, que l'atteinte du potentiel de décarbonation annoncé dépende exclusivement de l'évolution future et incertaine du parc électrique français. Il se pourrait qu'elle soit, en fait, conditionnée par le développement effectif et intensif des parcs photovoltaïques, éoliens et nucléaires français.

Quoi qu'il en soit, une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 200 000 tonnes par an ne devrait permettre de réduire que de 1%, au mieux, les émissions actuelles de l'aviation civile française. Mais il est probable que l'impact relatif du projet soit finalement bien moindre, puisque, selon certaines prévisions, le trafic aérien devrait doubler voire tripler d'ici 2025...

# LE PROJET Ep'HyNE

Création d'une unité de capture de CO<sub>2</sub>  
et de production de carburant d'aviation durable  
sur l'Ecoparc de Chavelot

Concertation garantie par



## UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE IMPORTANTE

### DES BESOINS EN ÉLECTRICITÉ BEAUCOUP TROP ÉLEVÉS

La problématique environnementale principale, concernant ce projet, est certainement celle liée aux besoins en électricité du site, qui occasionneront une augmentation considérable de la demande en électricité du territoire et qui requerront, par conséquent, la construction d'importants moyens de production d'électricité, en France ou à l'étranger.

Pour rappel :

La puissance électrique maximale, utilisée par le site, devrait être de 450 MWe, ce qui correspond à la puissance produite par au moins 450 hectares de photovoltaïque d'1MWe, ou par au moins 750 éoliennes de 600 kWc ou par au moins la moitié d'un réacteur nucléaire de 900 MWe ou par au moins le quart d'un réacteur nucléaire EPR2 de 1670 MWe.

La consommation électrique annuelle du site devrait être d'environ 3.33 TWh, ce qui correspond à la consommation annuelle actuelle de 1 500 000 français et à la production annuelle, en cas de stockage de l'électricité renouvelable produite, d'au moins 2200 hectares de photovoltaïque (1.5 GWh/hectare/an) ou d'au moins 2200 éoliennes (1.5 GWh/éolienne/an), ou d'au moins la moitié d'un réacteur nucléaire de 900 MWe (6 TWh/an) ou d'au moins le quart et d'au plus le tiers d'un réacteur nucléaire EPR2 (10 à 13TWh/an).

En réalité, compte tenu du fait que l'entièreté de la puissance électrique exploitée pourrait être, à certaines périodes de l'année, intégralement fournie soit par du photovoltaïque, soit par de l'éolien, soit par du nucléaire, et compte tenu du fait qu'environ 70% de l'électricité consommée par le site devraient être d'origine photovoltaïque ou éolienne, et compte tenu du fait que la production d'électricité photovoltaïque et la production d'électricité éolienne sont intermittentes et que la production d'électricité photovoltaïque, la production d'électricité éolienne et la production d'électricité nucléaire sont complémentaires, il est possible de considérer que la cumulation de l'ensemble de ces moyens de production pourrait être nécessaire et que la satisfaction des besoins électriques du site pourrait nécessiter, de toute façon, l'aménagement de plusieurs centaines d'hectares de photovoltaïque, probablement au moins 450 hectares, et l'installation de plusieurs centaines d'éoliennes, possiblement au moins 750 éoliennes, et la construction d'un nouveau réacteur nucléaire EPR2, et tout cela non sans grands dommages environnementaux...

À noter que l'éventuelle consommation d'une électricité, auparavant exportée, devrait induire automatiquement, à l'étranger, la construction de nouveaux moyens de production d'électricité voire la continuation de l'exploitation ou la ré-exploitation d'anciens moyens de production d'électricité haut-carbone, et tout cela non sans grands dommages environnementaux...

Cette demande importante en électricité nécessite, en outre, la construction, in situ, d'un nouveau réseau électrique constitué de postes électriques et de lignes Très Haute Tension, dont le tracé non encore déterminé est source d'inquiétude, tout cela risquant d'occasionner de nouvelles nuisances considérables, telles qu'entre autres, quelques nuisances visuelles, quelques nuisances sonores et quelques nuisances électromagnétiques, en particulier.

Pour rappel, les champs électromagnétiques basse fréquence sont classés, par le CIRC de l'OMS, comme cancérogènes possibles pour l'Homme (Classe 2B). De plus, les valeurs-seuils normatives françaises, relatives à l'exposition du grand public aux rayonnements électromagnétiques, sont contestées par de nombreux scientifiques qui les jugent bien trop élevées, certains d'entre eux recommandant même des limites d'exposition 500 fois inférieures aux recommandations officielles.

Quoi qu'il en soit, il semblerait que cette ligne THT ne soit pas la bienvenue sur le secteur, en tout cas du point de vue des habitants de Chavelot et des alentours.

Il pourrait enfin rester une incertitude quant à la capacité de RTE à fournir en temps voulu toute l'électricité nécessaire au fonctionnement du site industriel, notamment sous forme d'électricité bas carbone, renouvelable ou nucléaire.

# LE PROJET Ep'HyNE

Création d'une unité de capture de CO<sub>2</sub>  
et de production de carburant d'aviation durable  
sur l'Écoparc de Chavelot

Concertation garantie par



## UN RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE TROP BAS

Il semblerait que le rendement énergétique du projet soit relativement faible, de l'ordre de 35 %, ce qui devrait occasionner d'importantes pertes énergétiques est un grand gaspillage d'énergie électrique.

## DES BESOINS EN EAU BEAUCOUP TROP ÉLEVÉS

L'énorme consommation d'eau du site devrait être de 100 m<sup>3</sup>/h et d'environ 830 000 m<sup>3</sup>/an et pourrait sérieusement mettre à mal les ressources en eau du territoire, ressources qui devraient immanquablement s'amenuiser dans le futur du fait du réchauffement climatique. Un manque d'eau pouvant, par ailleurs, compromettre, temporairement voire durablement, la poursuite de l'activité du site industriel.

## L'EXISTENCE PROBABLE DE RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

tels qu'entre autres des risques d'incendies ou d'explosions, des risques de pollutions de l'eau, de la terre, de l'air, de l'atmosphère...

## L'EXISTENCE PROBABLE DE NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

telles qu'entre autres des nuisances visuelles, des nuisances lumineuses, des nuisances sonores, des nuisances olfactives, des nuisances électromagnétiques...

## UNE CONSOMMATION D'ESPACE PROBABLEMENT CONSIDÉRABLE + (une mobilisation de plusieurs centaines d'hectares)

Avec, au total, une empreinte spatiale directe et indirecte, in situ, d'environ 35 hectares (Site Ep'HyNe sur l'Écoparc ≈ 25 hectares + Postes électriques et Lignes électriques THT ≈ 10 hectares) et une empreinte spatiale indirecte, ex situ, concernant probablement plusieurs centaines d'hectares (parcs photovoltaïques, éoliens et nucléaires).

## UNE BALANCE BÉNÉFICES SOCIO-ÉCONOMIQUES / EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE PROBABLEMENT DÉFAVORABLE

Il semblerait que la petitesse de la quantité d'emplois pouvant être créés par le projet ne justifie pas l'acceptation de tels inconvénients environnementaux. La création d'emplois ne devant plus se faire, de nos jours, au détriment de l'environnement.

## CONCLUSION DE LA CONTRIBUTION

En somme, au vu de ce qui précède, il se pourrait bien que le bilan environnemental du projet Ep'HyNe ne lui soit pas favorable, du fait, principalement mais pas seulement, de ses besoins conséquents en eau et, surtout, de ses besoins conséquents en électricité, qui, en plus de leur impact carbone non négligeable, pourraient présenter une empreinte environnementale globale, hors carbone, tout à fait considérable et raisonnablement indésirable...

À préciser qu'il s'avère indispensable, dans le cadre de l'évaluation vigilante et rigoureuse de l'opportunité d'un projet, de prendre en considération l'ensemble des répercussions, directes et indirectes, in situ et ex situ, de l'action envisagée, et de ne pas se contenter d'uniquement tenir compte de quelques indicateurs plutôt favorables, présentés avec ardeur par le porteur de projet...

Pour finir, juste les quelques interrogations suivantes :

**Le projet Ep'HyNe est-il vraiment raisonnable ?**

**Est-il vraiment raisonnable de soutenir un tel projet ?**

**Ne serait-il pas plus raisonnable de se contenter de cultiver toujours davantage de sobriété ?**